



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le 25 novembre 2020, prenons 25 secondes  
pour rappeler les outils à destination des victimes  
et témoins de violences faites aux femmes.**

Novembre 2020

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

La persistance des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes continuent d'être encore aujourd'hui trop massivement victimes, est intolérable dans un État de droit. **Le Président de la République Emmanuel Macron** s'est personnellement engagé dès la première année de son mandat à lutter contre ces violences insupportables et **a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat**. **Élisabeth Moreno, Ministre Déléguée auprès du Premier ministre, en est chargée.**

Depuis trois ans, de nombreuses mesures concrètes ont déjà été mises en place par le Gouvernement : suspension automatique de l'autorité parentale du parent auteur d'un homicide conjugal, mise en place d'un bracelet anti-rapprochement destiné à assurer le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents, création du délit d'outrage sexiste, création de 1 000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement, etc.

Malheureusement, les violences faites aux femmes persistent y compris pendant le confinement et toutes les femmes sont touchées quel que soit leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur origine. En 2019, une femme est morte tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Depuis le début de l'année 2020, 83 femmes<sup>1</sup> sont mortes assassinées dans ces conditions. Il est temps que chacun agisse pour lutter contre ce fléau.

<sup>1</sup>Chiffre au 17 novembre 2020. Source : Collectif Féminicides Par Compagnons ou Ex

## LE 25 NOVEMBRE 2020 : UNE JOURNÉE POUR DIFFUSER LARGEMENT LES OUTILS VITAUX

La période de confinement que nous traversons est critique pour les femmes victimes de violences. C'est pourquoi le 25 novembre, à l'occasion de la **Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, prenons 25 secondes pour **diffuser au maximum les 4 outils à destination des victimes et témoins de violences faites aux femmes** : le 3919, numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit ; [ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr) pour un signalement en ligne ; et pour alerter la police en cas d'urgence, le 17 par téléphone ou en contactant le 114 par SMS.

Nous proposons par ailleurs à chacun de s'engager en prenant 25 secondes pour relayer le message suivant sur tous les plateaux, dans toutes les émissions, sur tous les réseaux :

« En ce 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, prenons 25 secondes pour rappeler les outils à destination des victimes et témoins de violences faites aux femmes : le 3919, numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit ; [ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr) pour un signalement en ligne ; et en cas d'urgence, le 17 police secours ou le 114 par SMS. Face aux violences pendant le confinement, réagir peut tout changer. »

Cette journée internationale est une opportunité unique d'unir nos voix pour relayer un maximum ce message. Faire en sorte que plus aucune Française, plus aucun Français n'ignore ces outils. Médias, politiques, citoyens, associations, entreprises... Nous sommes tous impliqués.

**De nombreuses personnalités** dont Clarisse Agbegenou, Frédérique Bel, Frédéric Chau, Anne-Claire Coudray, Théo Curin, Tatiana-Laurence Delarue, Charlène Favier, Imen Kesaly, Énora Malagré, Thierry Marx, Thomas Pesquet, Harry Roselmack, Suzane ou encore Karine Viard **se sont mobilisées** afin d'apporter leur aide à la lutte contre les violences faites aux femmes, et ont uni leur voix dans une vidéo réalisée par l'agence BETC, qui sera mise en ligne sur les réseaux sociaux.

**Les médias nationaux et locaux, très impliqués dans cette opération,** diffuseront eux aussi les outils lors de cette journée au travers de sujets et émissions dédiées, en affichant le logo officiel en TV et dans la Presse, en relayant la vidéo avec les personnalités mobilisés et en diffusant un spot dédié en radio.

**Le 25 novembre, nous pouvons faire en sorte que les 4 outils vitaux soient diffusés un maximum.**

# LES OUTILS À DISPOSITION DES VICTIMES ET TEMOINS POUR LUTTER CONTRE CES VIOLENCES

**En cas d'urgence (numéros gratuits) :**

- **Le 17**, police secours, par téléphone ;
- **Le 114**, par SMS.

Outre les numéros d'urgence, **des outils de prévention, d'information et de signalement** dédiés existent pour éviter et lutter contre les violences sexistes et sexuelles :

- **Le 3919**, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage (9h – 21h du lundi au dimanche, y compris les jours fériés) ;
- **Une plateforme d'information et de signalement en ligne** des violences sexistes et sexuelles, anonyme et gratuite (chat disponible 7j/7 et 24h/24) accessible à l'adresse [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr) ;

Il est primordial que ces outils aient un niveau de notoriété maximal. Il est donc aujourd'hui essentiel de mieux les faire connaître pour permettre à chacune et chacun de rompre l'isolement et d'engager des démarches qui sauvent des vies, que l'on soit soi-même victime ou simplement témoin.

# ANNEXES

**1.**  
**LES OUTILS POUR RÉAGIR  
FACE AUX VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**

## **OUTIL N°1 : LE 3919**

### **Qu'est-ce que le 3919 ?**

Depuis 1992, c'est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation destiné aux femmes victimes de violences sexistes, à leur entourage et aux professionnels concernés.

L'appel est anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 21h du lundi au dimanche y compris les jours fériés en métropole comme dans les départements d'outre-mer.

Le 3919 n'est pas un numéro d'urgence : en cas de danger immédiat, il faut appeler la police, la gendarmerie en contactant le 17 ou le 114 par SMS.

### **A quoi sert-il ?**

Le 3919 assure un premier accueil pour les femmes victimes de violences (violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences au travail). Il garantit une écoute, une information et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les associations nationales ou locales partenaires les mieux à même d'apporter une aide.

Une équipe de professionnels assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la personne (femmes, victimes, tiers) de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenants sociaux.

### **Par qui est-il géré ?**

Le fonctionnement de ce numéro est géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le ministère délégué.

Il s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences faites aux femmes : l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail, l'association Femmes solidaires, l'association Voix de Femmes, la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le Collectif féministe

contre le viol, la Fédération nationale GAMS et le Mouvement Français pour le Planning Familial.

**OUTIL N°2 : LA PLATEFORME D'INFORMATION ET DE SIGNALEMENT EN LIGNE ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR**

**Qu'est-ce que la plateforme d'information et de signalement en ligne ?**

Depuis 2018, un site web dédié aux violences sexistes et sexuelles a été mis en place par le gouvernement, accessible à l'adresse [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

Que vous soyez victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles ou simplement un professionnel du secteur, que vous cherchiez de l'aide ou des renseignements sur le sujet, ce site est fait pour répondre à toutes vos interrogations : quels sont les différents types de violences ? Quelles sont les associations près de chez moi ?

Que dit la loi à ce sujet ?

Un portail de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles a également été mis en place par le gouvernement et est accessible à l'adresse [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr) plateforme de signalement est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer son identité. Seul le lieu de résidence est renseigné, afin que les victimes soient orientées vers la police ou la gendarmerie.

**A quoi sert-elle ?**

Cette plateforme de signalement en ligne facilite les démarches des victimes en assurant un accueil personnalisé et adapté. Il s'agit d'une discussion interactive instantanée, permettant un dialogue individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes. L'objectif est d'accompagner les victimes vers le dépôt de plainte ou, dans l'hypothèse où elles ne

seraient pas prêtes, de leur permettre d'être orientées vers les partenaires du ministère de l'Intérieur afin de faciliter leur prise en charge sociale et/ou psychologique. En dehors de l'action pénale, cette plateforme permet d'informer les victimes sur leurs droits. Ce portail de signalement peut également être utilisé par un tiers (famille, entourage) témoin de violences sexistes ou sexuelles de violences sexistes ou sexuelles pour signaler des faits à la gendarmerie ou à la police.

### **Par qui est-elle gérée ?**

Cette plateforme est gérée par le ministère de l'Intérieur. Les répondants, des policiers ou gendarmes spécialement formés, s'appuient sur un réseau d'associations et de professionnels formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de proposer un accompagnement adapté : le réseau des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, le dispositif des psychologues en commissariat et le soutien des associations d'aide aux victimes.

## **2. LES MÉDIAS ET LES PERSONNALITÉS ENGAGÉS**

### **Nos partenaires médias :**

- Groupe TF1
- Next Régie
- France Télévision
- Groupe CANAL+
- Groupe M6
- Groupe NRJ
- Média Figaro
- Groupe Les Échos/Le Parisien
- Médiatransport
- 366
- Radio France
- Prisma Média
- Reworld Média
- JCDecaux
- Exterion
- 20 minutes
- Unify
- Deezer
- Spotify
- Brut
- Loopsider
- Period

### **Les personnalités présentes dans la vidéo chorale :**

- Clarisse Agbegnenou
- Frédérique Bel
- Frédéric Chau
- Anne-Claire Coudray
- Théo Curin
- Tatiana-Laurence Delarue
- Charlène Favier
- Imen Kesaly
- Énora Malagré
- Thierry Marx
- Thomas Pesquet
- Harry Roselmack
- Suzane
- Karine Viard

# **3. LES OUTILS DE COMMUNICATION**

**Retrouver tous les éléments du kit de communication  
dans le lien suivant :**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/le-25-novembre-prenons-25-secondes-pour-rappeler-les-outils-qui-sauvent>

- Le logo Arrêtons Les Violences
- Les logos 3919 et Arrêtonslesviolences.gouv.fr
- Un dossier de presse
- Une vidéo avec les personnalités (25s)
- Une vidéo outils (10s)
- Une vidéo « Maison – Violences conjugales » (30s)
- Une vidéo « Cyberharcèlement » (30s)
- Les vignettes réseaux sociaux
- Une affiche/insertion presse

**Contact presse :**

[presse-seefh@pm.gouv.fr](mailto:presse-seefh@pm.gouv.fr)

01 42 75 62 75